

## Mécomptes publics

# Les États-Unis projettent de modifier l'assiette et le taux de l'impôt sur les sociétés

Au grand dam des Européens



Par François Ecalte

À l'occasion du G20 des ministres des Finances, les Européens se sont inquiétés du projet de réforme de l'imposition des sociétés aux États-Unis qui est porté par les républicains de la Chambre des représentants avec l'assentiment apparent de la Maison-Blanche.

L'assiette de l'impôt sur les sociétés, dont le taux serait ramené de 35 à 20 %, serait profondément transformée. Le résultat imposable serait celui des activités réalisées sur le territoire américain, et non plus un bénéfice mondial. Il serait égal, en simplifiant, au chiffre d'affaires, hors exportations, moins les achats de biens et services, en incluant les biens d'équipement dans ces achats mais pas les produits importés.

**"L'assiette de l'impôt sur les sociétés, dont le taux serait ramené de 35 à 20 %, serait profondément transformée"**

Un impôt sur le chiffre d'affaires qui exonère les exportations, dont tous les achats sont déductibles sauf les importations, qui sont ainsi taxées au même taux que la production domestique : cela ressemble beaucoup à la TVA, et ses effets sur la compétitivité seraient à peu près les mêmes.

Les Américains pourraient donc mettre en place une sorte de TVA alors qu'ils ont toujours plaidé – sans succès – dans les enceintes internationales que la TVA fausse les échanges commerciaux, et les Européens s'apprêtent à combattre un impôt qu'ils ont toujours présenté, dans les mêmes enceintes, comme étant sans effet sur le commerce mondial.

## La tentation de l'unilatéralisme

C'est donc un combat très douteux qui s'annonce dans le contexte inquiétant d'une remise en cause des règles du commerce international par les États-Unis. Les Européens seraient bien inspirés de centrer leurs critiques sur les aspects vraiment critiquables de ce projet, c'est-à-dire non pas sur ses effets en termes de compétitivité, semblables à ceux de la TVA, mais sur le fait qu'il concerne l'impôt sur les sociétés.

**"Les Européens seraient bien inspirés de centrer leurs critiques de ce projet sur le fait qu'il concerne l'impôt sur les sociétés"**

En effet, celui-ci est partout fondé sur les mêmes principes et fait l'objet de multiples conventions fiscales, bilatérales ou multilatérales, qui ont été longuement négociées par presque tous les pays et qui traduisent de délicats compromis entre lutter contre l'évasion fiscale et éviter les doubles impositions par deux États différents. Si le projet américain était mis en œuvre, ce difficile chantier devrait redémarrer avec de grands risques d'échec, le plus grand pays ayant un impôt sur les sociétés très différent des autres.

Il serait donc préférable pour tous les autres pays que les États-Unis créent une véritable TVA – ils sont quasiment les seuls à ne pas l'avoir fait – au lieu de modifier les principes de base de l'impôt sur les sociétés et d'en faire un hybride unique au monde de TVA et d'impôt sur les bénéfices. On peut toutefois malheureusement craindre que la tentation de l'unilatéralisme soit devenue très forte aux États-Unis, et ce n'est pas une bonne nouvelle.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François ECALLE.

Par François Ecalte

Publié le 23/03/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Amériques | Europe | Libéralisme | Mondialisation | Finance & Gestion